Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro SAPAT, veuillez visiter :
bacprosapat.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC PRO SAPAT • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Services aux personnes et animation dans les territoires

Session 2026 • Code sujet : **2026-SAPAT-E5** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse du déjeuner partagé et de son contexte territorial** (3 questions) — **Page 3**
2. **Proposition d'évolution du service** (3 questions) — **Page 5**
3. **Organisation, prévention et évaluation de l'action** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprosapat.fr/assets/annales/bac-pro-sapat/Alimentation, nutrition et cadre de vie/2026/Bac Pro SAPAT - Alimentation, nutrition et cadre de vie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse du déjeuner partagé et de son contexte territorial

L'Espace de vie sociale Le Relais des Vallons organise un déjeuner partagé chaque mercredi dans une commune rurale, avec un repas préparé sur place puis une activité collective. Les données de fréquentation, les attentes des participants et les ressources de proximité servent à caractériser le service et à analyser sa contribution au lien social.

Question 1.1. Présentez les principales caractéristiques du déjeuner partagé : public concerné, fréquence, capacité, activités associées et modalités actuelles d'accès.

Élément	Caractéristiques
Public	Habitants participant aux activités de l'Espace de vie sociale
Fréquence et horaires	Chaque mercredi, de 12 h à 14 h
Capacité	12 places assises
Activités	Repas préparé sur place avec l'aide de bénévoles, puis activité collective
Accès	Inscription par téléphone ou à l'accueil ; tarif de 5 euros

Sur les huit dernières séances, 9 personnes ont participé en moyenne. Quatre habitants ont demandé une inscription sur liste d'attente au moins une fois. Le service propose ainsi un rendez-vous régulier, mais sa capacité actuelle limite l'accueil de tous les demandeurs.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Chaque mercredi, de 12 h à 14 h : repas préparé avec des bénévoles puis activité collective. 12 places, inscription par téléphone ou à l'accueil, tarif de 5 euros.

Question 1.2. À partir des données de DT 1, identifiez deux besoins ou attentes auxquels le service répond déjà et deux besoins ou attentes qui restent insuffisamment pris en compte. Justifiez chaque élément par une donnée du dossier.

Attentes déjà prises en compte : le repas partagé et l'activité collective offrent un temps de rencontre et une activité de groupe. Le repas est préparé sur place avec l'aide de bénévoles. **Attentes insuffisamment prises en compte :** 6 participants sur 9 souhaitent davantage choisir les activités ; 5 sur 9 signalent des difficultés pour se déplacer jusqu'à la salle. L'information est aussi à améliorer : 4 sur 9 demandent un menu et un programme plus lisibles. Ces données proviennent d'un questionnaire facultatif.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le repas et l'activité collective favorisent rencontre et activité de groupe. À mieux prendre en compte : choix des activités (6/9), déplacement (5/9) et lisibilité de l'information (4/9).

Question 1.3. Montrez en quoi le déjeuner partagé peut contribuer au lien social et à la qualité de vie dans la commune. Appuyez votre réponse sur deux éléments du contexte territorial et sur les caractéristiques du service.

Dans une commune rurale, les occasions de rencontre peuvent être limitées. Le rendez-vous hebdomadaire réunit les habitants autour d'un repas préparé avec des bénévoles, puis d'une activité collective : il favorise les échanges et la participation. Il peut aussi rompre l'isolement, notamment pour une personne vivant seule comme Mme Roussel.

Le transport à la demande facilite l'accès, à condition de réserver au moins 48 heures à l'avance. La médiathèque peut prêter des jeux ou accueillir une lecture à voix haute ; le jardin partagé, à 300 mètres, peut fournir des aromates avec l'accord de ses membres. Ces ressources diversifient les activités et renforcent les liens locaux.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le repas et l'activité hebdomadaire créent des occasions de rencontre. Le transport à la demande, la médiathèque et le jardin partagé soutiennent l'accès, la participation et les liens locaux.

2. Proposition d’évolution du service

La coordinatrice souhaite faire évoluer le déjeuner partagé dès le mois suivant, en s’appuyant sur les besoins identifiés et les ressources locales disponibles. La proposition doit tenir compte de la capacité de la salle municipale, du budget de séance, des moyens humains et de la participation des habitants.

Question 2.1. Proposez deux objectifs précis pour faire évoluer le service. Chaque objectif doit correspondre à un besoin ou à une attente identifié en partie 1.

1. **Accroître le choix des activités** : dès la prochaine séance, proposer plusieurs activités et faire voter les participants, pour répondre aux 6 personnes sur 9 qui souhaitent davantage choisir.
2. **Faciliter l’accès au déjeuner** : organiser une séance mensuelle dans la salle municipale et y accueillir 14 participants, avec transport réservé et informations en gros caractères. Cela répond aux difficultés de déplacement signalées par 5 personnes sur 9, aux demandes d’information plus lisible de 4 sur 9 et aux demandes de liste d’attente de 4 habitants.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Objectifs : faire choisir l’activité par les participants et faciliter l’accès à une séance accueillant 14 personnes.

Question 2.2. Complétez le DR 1 en présentant une proposition d’action réalisable. Précisez le public visé, les modalités de participation, les ressources mobilisées, les adaptations prévues et les moyens d’évaluer l’action. Pour un groupe de 14 participants, calculez le coût des denrées et vérifiez sa compatibilité avec le budget maximal de 120 euros.

Élément de la proposition	Réponse à inscrire dans le DR 1
Nom ou thème	Déjeuner participatif autour des aromates
Public et besoin	14 habitants; répondre aux besoins de déplacement, d’information et de choix
Participation	Vote sur l’activité; participation à la décoration et à la préparation
Ressources	Salle municipale, aromates du jardin partagé avec accord, coordinatrice et deux bénévoles
Adaptations	Accès de plain-pied, cheminement dégagé, place accessible, informations en gros caractères; transport réservé au moins 48 h avant
Coût des denrées pour 14 participants	14 × 7,50 € = 105 €
Vérification du budget	105 € ≤ 120 €; reste 15 €
Évaluation	Compter les participants et recueillir leurs avis en fin de séance

La salle municipale accueille jusqu’à 16 personnes et est disponible un mercredi par mois. Avant le repas, vérifier les informations sur les allergènes et les demandes alimentaires; appliquer les consignes d’hygiène internes.

DR 1 complété : proposition d'action

Éléments de la proposition	Réponses
Nom ou thème de l'action	Déjeuner autour des aromates
Public visé et besoin pris en compte	14 habitants; accès facilité
Modalités de participation des habitants	Vote activité; décoration
Ressources du territoire mobilisées	Salle, jardin avec accord, équipe
Adaptations prévues pour faciliter la participation	Plain-pied; gros caractères; transport
Coût des denrées pour 14 participants : calcul	14 × 7,50 € = 105 €
Vérification par rapport au budget maximal de 120 euros	105 € ≤ 120 €; reste 15 €
Indicateur retenu pour évaluer l'action	Présence + avis fin de séance

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût des denrées : 105 € pour 14 participants. Le montant respecte le budget maximal de 120 €; il reste 15 €.

Question 2.3. Justifiez la pertinence de votre proposition au regard des potentialités des habitants et des ressources du territoire. Indiquez une mesure concrète permettant aux participants de contribuer aux choix ou à la réalisation de l'action.

Le vote donne une place au souhait de choisir davantage les activités, exprimé par 6 participants sur 9. La participation à la décoration valorise aussi l'envie de contribuer de Mme Roussel. La salle municipale de plain-pied, disponible une fois par mois, peut accueillir le groupe; la coordinatrice et les deux bénévoles organisent la séance.

- Le jardin partagé peut fournir des aromates avec l'accord de ses membres; la médiathèque peut prêter des jeux ou accueillir une lecture à voix haute.
- Le transport à la demande facilite la venue, sous réserve d'une réservation au moins 48 heures à l'avance.

Concrètement, recueillir les votes sur les activités avant la séance, par téléphone ou à l'accueil.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La proposition mobilise les envies des habitants et les ressources locales; un vote préalable leur permet de choisir l'activité.

3. Organisation, prévention et évaluation de l’action

L’action doit être accessible, organisée avec les participants et conduite dans le respect des consignes internes d’hygiène et de sécurité alimentaire. Il faut proposer des adaptations, des mesures préventives et des indicateurs permettant à la structure d’évaluer l’action et de décider des suites à donner.

Question 3.1. Indiquez deux adaptations concrètes qui faciliteraient la participation de personnes ayant des difficultés de déplacement, de lecture ou d’accès à l’information. Reliez chaque adaptation au besoin auquel elle répond.

Pour les difficultés de déplacement, organiser la séance dans la salle municipale accessible de plain-pied et dégager le cheminement jusqu’à une place facilement accessible. Le transport à la demande peut aussi être réservé au moins 48 heures à l’avance. Pour les difficultés de lecture ou d’accès à l’information, transmettre le menu et le programme en gros caractères, conformément à la préférence exprimée par Mme Roussel, et les expliquer oralement si nécessaire.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Salle accessible et cheminement dégagé, avec transport réservé à l’avance ; menu et programme en gros caractères, expliqués oralement au besoin.

Question 3.2. Présentez deux mesures d’organisation à appliquer avant ou pendant le déjeuner partagé pour limiter les risques liés à la préparation et au service des aliments. Justifiez chaque mesure à partir des consignes de DT 2.

Avant la préparation, faire laver les mains avant de commencer et après toute interruption, puis nettoyer et désinfecter le plan de travail. Ces gestes, prévus dans DT 2, limitent la contamination des aliments par les mains ou les surfaces.

- Avant le service, vérifier les dates, l’état des emballages et les consignes de conservation, puis écarter tout produit douteux ou périmé.
- Séparer les aliments crus des aliments prêts à consommer et utiliser du matériel propre afin de réduire les risques de contamination croisée.

En cas de doute, ne pas servir le produit et prévenir la coordinatrice.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Hygiène des mains et désinfection du plan de travail ; contrôle des produits et de leur conservation, séparation des aliments crus et prêts à consommer.

Question 3.3. Proposez deux indicateurs simples permettant d’évaluer l’action après sa réalisation. Pour chacun, précisez comment l’information sera recueillie et en quoi elle aidera la structure à décider des suites à donner.

Après la séance, recueillir les résultats sur une fiche de bilan courte, avec possibilité de répondre oralement.

1. **Fréquentation :** relever le nombre de participants sur la liste d'accueil. Le résultat aidera à décider si la capacité et l'organisation conviennent ou doivent être ajustées.
2. **Satisfaction et participation aux choix :** demander une appréciation orale ou écrite sur l'activité et sur la possibilité de contribuer à son choix. Les réponses guideront les prochaines activités et les adaptations à prévoir.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Nombre de participants relevé à l'accueil et satisfaction recueillie oralement ou par fiche pour ajuster la capacité, les activités et les adaptations.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC PRO SAPAT

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E5 du baccalauréat professionnel SAPAT, session 2026, code 2026-SAPAT-E5, durée deux heures, coefficient 2. Elle porte sur l'évolution du déjeuner partagé de l'Espace de vie sociale Le Relais des Vallons. Les compétences évaluées concernent l'analyse des besoins et du territoire, la conception d'une action accessible et réalisable, l'organisation, la prévention alimentaire et l'évaluation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour 14 participants, le coût des denrées est de 14 × 7,50 € = 105 €, à comparer au budget maximal de 120 €.
- La salle municipale, accessible de plain-pied, accueille 16 personnes et est disponible un mercredi par mois.
- Le transport à la demande dessert le bourg le mercredi matin et doit être réservé au moins 48 heures à l'avance.
- Les consignes internes comprennent le lavage des mains, le nettoyage du plan de travail et la séparation des aliments crus et prêts à consommer.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifiez les besoins et attentes par des données précises de DT 1, en rappelant que le questionnaire était facultatif.
- Vérifiez la capacité, les disponibilités des ressources et le budget de l'action proposée.
- Reliez chaque adaptation à un besoin concret de déplacement, de lecture ou d'accès à l'information.
- Pour chaque indicateur, précisez le mode de recueil et la décision que ses résultats pourraient éclairer.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le coût des denrées pour 14 participants ?

Multipliez le coût par participant par le nombre de participants : 7,50 € × 14 = 105 €. Comparez ce montant au budget maximal de 120 € et indiquez que le coût des denrées, à lui seul, est compatible avec ce plafond.

Q : Quelles consignes d'hygiène alimentaire faut-il mobiliser ?

DT 2 demande notamment de se laver les mains, de nettoyer le plan de travail, de séparer les aliments crus des aliments prêts à consommer et de respecter les indications de conservation. Les produits altérés ou périmés ne doivent pas être servis.

Q : Comment gérer les deux heures d'épreuve et le DR 1 ?

La durée de deux heures comprend la lecture des documents. Répartissez votre temps entre les trois parties, notées sur 7, 7 et 6 points, et prévoyez de compléter puis de rendre obligatoirement le DR 1 avec votre copie.

Q : Quels critères rendent une proposition adaptée aux attentes du sujet ?

Reliez votre proposition aux besoins documentés et aux ressources du territoire. Elle doit rester réalisable, respecter le budget et la capacité d'accueil, prévoir l'accessibilité et la participation des habitants, et préciser des mesures d'hygiène ainsi que des modalités d'évaluation.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprosapat.fr/assets/annales/bac-pro-sapat/Alimentation, nutrition et cadre de vie/2026/Bac Pro SAPAT - Alimentation, nutrition et cadre de vie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro SAPAT : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.